

# LUTTE CONTRE TOUTE DISCRIMINATION

---

La lutte contre la discrimination\* dans le sport est un effort continu qui nécessite l'engagement de l'ensemble des membres de la fédération, responsables fédéraux, enseignants, pratiquants.

Ce n'est que tous ensemble et armé de la même volonté, qu'il sera possible de créer un environnement sportif plus inclusif et équitable pour tous.

*\* Discrimination basée sur la race, le genre, l'orientation sexuelle, la religion, le handicap ou d'autres caractéristiques.*

## RÉFÉRENCE FÉDÉRALE

### Lutte contre les discriminations et promotion de l'inclusion

#### Préambule

---

Conformément aux principes de la République française, à la Constitution, au Code du sport, au Code pénal, à la Charte olympique, à la Charte éthique du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), la WUKFF réaffirme que la pratique sportive est un droit fondamental, garanti à toute personne sans distinction.

Elle condamne toute forme de discrimination, qu'elle soit directe ou indirecte, fondée notamment sur l'origine, le sexe, le genre, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, la religion, le handicap, l'apparence physique, la situation sociale ou toute autre caractéristique personnelle.

En sa qualité d'acteur du service public du sport, la WUKFF a la responsabilité de garantir un environnement éthique, sûr, bienveillant et inclusif pour tous ses membres.

#### Principes d'engagement

---

##### **1. Éducation et sensibilisation**

La WUKFF développe des programmes de formation, de prévention et de sensibilisation à destination de tous les acteurs internes : encadrants, formateurs, officiels, pratiquants et dirigeants.

Ces actions visent à lutter contre les préjugés, les stéréotypes et les discriminations, en favorisant une culture du respect et de l'ouverture dès les premiers niveaux de formation.

##### **2. Règles fédérales anti-discrimination**

La WUKFF intègre dans ses statuts, règlements et chartes déontologiques des règles claires et opposables prohibant tout comportement ou propos discriminatoire.

Ces règles sont assorties de procédures disciplinaires, applicables sans délai, garantissant protection aux victimes et sanctions aux auteurs.

### **3. Accès universel à la pratique**

La WUKFF veille à ce que toutes ses disciplines soient accessibles sans discrimination, sur l'ensemble du territoire.

Elle prend en compte les besoins spécifiques (notamment liés au handicap, à la précarité, aux barrières culturelles ou linguistiques) et adapte ses dispositifs de formation, d'accueil et d'équipement pour garantir une égalité réelle d'accès.

### **4. Partenariats avec les associations et les communautés**

La WUKFF établit des liens de coopération avec les associations engagées dans la défense des droits, l'accompagnement des minorités et la lutte contre les exclusions.

Ces partenariats permettent de mieux comprendre les réalités de terrain, d'identifier les besoins non couverts et de coconstruire des réponses pertinentes.

### **5. Communication inclusive**

Tous les supports de communication produits ou relayés par la WUKFF respectent des principes de neutralité, d'équilibre et de diversité.

Les messages sont construits pour éviter les stéréotypes de genre, de race, de classe ou de capacité et valorisent des représentations variées, justes et respectueuses des personnes.

### **6. Soutien aux victimes de discrimination**

La WUKFF assure un soutien explicite, concret et visible aux victimes de comportements discriminatoires.

Elle diffuse des messages publics de positionnement, met en place des dispositifs d'écoute et d'accompagnement, et prend les mesures nécessaires pour garantir la sécurité et la dignité des personnes concernées.

### **7. Programmes fédéraux d'inclusion**

La WUKFF conçoit des dispositifs d'accès, de médiation et d'accompagnement ciblés pour les publics éloignés de la pratique.

Elle favorise notamment :

- Les stages et formations mixtes et interculturels ;
- La pratique adaptée et inclusive ;
- L'accompagnement des clubs dans leurs démarches d'inclusion ;
- L'émergence de référents « inclusion & égalité » dans chaque structure affiliée.

### **Application**

Ce cadre de référence s'applique à toutes les structures affiliées à la WUKFF, à l'ensemble de ses membres licenciés, ainsi qu'à ses dirigeants, encadrants, officiels et personnels.

Toute structure adhérente s'engage à respecter ces principes et à les promouvoir activement dans ses pratiques, ses communications et son organisation.

<https://www.sports.gouv.fr/boite-outils-contre-les-discriminations>

<https://wukffrance.com/federation/>

